

---

Adresse de la société populaire du Blanc qui fait part à la Convention du mariage entre le citoyen Aigrefeuil, curé d'Ingrande, et la citoyenne Belfond, noble et religieuse, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire du Blanc qui fait part à la Convention du mariage entre le citoyen Aigrefeuil, curé d'Ingrande, et la citoyenne Belfond, noble et religieuse, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 228;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40469\\_t1\\_0228\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40469_t1_0228_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

doutez pas, le bonheur et le salut de la patrie.

« Nous sommes vos dévoués frères et amis,

« *Les officiers municipaux de la commune de Margaux,*

« *LOYDET, maire ; DONAT, officier municipal ;  
MELLETT, officier municipal ; SEGONNET,  
secrétaire-greffier.*

« Margaux, le 6<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du  
2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française,  
une et indivisible. »

*Extrait des registres de la commune de Mar-  
goux, chef-lieu de canton (1).*

Aujourd'hui, troisième jour de la seconde  
décade du second mois de l'an deuxième de la  
République française, une et indivisible, les  
maire, officiers municipaux et membres du con-  
seil général de la commune de Margaux, chef-  
lieu de canton, réunis en présence des citoyens  
de ladite commune assemblés sur la place  
d'armes, en exécution du décret de la Conven-  
tion nationale du dix-sept juillet dernier, qui  
supprime sans indemnité toutes redevances  
ci-devant seigneuriales et droits féodaux, même  
ceux conservés par le décret du vingt-cinq  
août dernier et dont l'article six du décret du  
dix-sept juillet dernier ordonne que les titres  
constitutifs ou reconnaissifs des droits supprimés  
par ledit décret ou par les décrets antérieurs,  
rendus par les assemblées précédentes, seront  
déposés aux greffes des municipalités des lieux  
pour être brûlés, à l'expiration des trois mois  
de la publication dudit décret, en présence du  
conseil général de la commune et des citoyens.

En conséquence, les titres déposés au greffe  
de ladite municipalité par les citoyens Leydet,  
notaire public, maire de ladite commune, Meyna-  
hard, Christophe Weltner et Simon Buard,  
ancien militaire, agent d'affaires du ci-devant  
château Margaux, ont été brûlés ce jourd'hui  
en présence du conseil général de ladite com-  
mune et des citoyens assemblés, aux cris de  
*Vive la République ! vive la Montagne ! vive la  
Convention nationale !*

Fait à Margaux, les susdits jour, mois et an  
que dessus et ont signé au registre :

*LEYDET, maire ; BERTHARD DEJEAN, LEYA,  
DOUAT, MELETT, officiers municipaux, CHAR-  
TRONS, BARREYRES, LAGUNE, DOUAT, VI-  
DEAU, notables, MARIAN, procureur de la  
commune et du secrétaire-greffier soussigné.*

*Collationné, certifié conforme à l'original par  
nous, maire et secrétaire-greffier soussignés.*

*LEYDET, maire ; SEGONNET, secrétaire-greffier.*

La Société populaire du Blanc fait part à la  
Convention que le citoyen Aigrefeuille (Aigre-  
feuille), curé d'Ingrande, a épousé la citoyenne  
Belfond, ci-devant noble et religieuse. Elle en-  
gage la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

*Suit la lettre de la Société populaire du Blanc (1).*

« Du Blanc, le 4<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du  
1<sup>er</sup> mois de l'an II de la République  
française, une et indivisible.

« Citoyen Président de la Convention  
nationale,

« La Société populaire du Blanc, département  
de l'Indre, vous prie d'annoncer à vos collègues  
et à la République entière que le citoyen  
Jean-Jacques Aigrefeuille, ministre catholique  
de la paroisse d'Ingrande, vient de donner à ses  
confrères de notre district un exemple que nous  
espérons les voir suivre bientôt, en assénant  
aussi son coup de massue à l'intolérance reli-  
gieuse qui, jusqu'alors, avait regardé le mons-  
trueux célibat comme la vertu première du sa-  
cerdote. Vainqueur du préjugé, il vient d'offrir  
la main à la citoyenne Marie-Françoise-Rose  
Belfonds, ci-devant de Fougères, noble et reli-  
gieuse du ci-devant ordre de Fontevrauld, reli-  
gieux lui-même de ce même ordre où, par un  
renversement tout à fait piquant des principes  
naturels, le béguinisme régnait sur le catholi-  
cisme ; car si la religion avait ses Capet, ses Léopold  
et ses Frédéric, elle avait aussi ses Catherine  
; on peut donc dire ici que la nature a re-  
couvré un droit de plus.

« Cette cérémonie, dont l'intérêt semble devoir  
être circonscrit dans un village, s'il n'était lié  
avec l'intérêt des bonnes mœurs et de la saine  
philosophie, présente encore une heureuse parti-  
cularité dans le bon esprit du citoyen Mauvise,  
curé de Saint-Sabin, dont le civisme est géné-  
ralement reconnu qui, appartenant jadis à la  
caste nobiliaire, a prouvé, en donnant la béné-  
diction nuptiale aux conjoints, qu'il ne s'est  
pas moins généreusement séquestré (*sic*) de  
la caste cléricale. Un discours simple dans lequel  
il a dénombré que le célibat en général est con-  
traire aux lois divines, et que le célibat des prê-  
tres n'a été qu'un raffinement de la dépravation  
morale, a excité les plus vifs applaudissements.  
A la cérémonie a succédé un banquet frugal,  
ouvert par une félicitation de deux députés de  
la Société populaire du Blanc, chargés d'offrir  
aux époux la couronne civique, et où l'on a porté  
un grand nombre de toasts à la prospérité fran-  
çaise. Vous dire enfin, citoyen Président, que  
plusieurs curés et autres citoyens des communes  
circonvoisines se sont empressés de partager les  
plaisirs de cette fête innocente, et que les bons  
habitants de la paroisse ont eux-mêmes mani-  
festé leur joie d'une manière non équivoque,  
par des danses et des jeux accompagnés d'une  
décence et d'une liberté vraiment républicaines,  
c'est vous dire assez combien sont rapides les  
progrès que le système régénérateur fait dans  
nos cantons.

« *Vive la République !*

« *PENAULT, président ; VERDURE, secrétaire.* »

Adresse des administrateurs du département  
de l'Aube, de la Société républicaine, du conseil  
général du district de la commune, contenant  
des principes de morale et de philosophie natu-  
relle propres à remplacer avantageusement,  
dans l'esprit du peuple, les impressions du fana-

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 753.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 223.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 771.